



Strasbourg, le 21 juillet 2011

AP/CAT (2011) 17
Or. Eng.

ACCORD EUROPÉEN ET MÉDITERRANÉEN SUR LES RISQUES MAJEURS (EUR-OPA)

**Contribution de l'Accord
au Cadre d'action de Hyogo (2009-2011)**

Réunion du Comité des correspondants permanents
29-30 septembre 2011, Erevan, Arménie

www.coe.int/euoparisks

En 2009 et 2010, l'Accord EUR-OPA a poursuivi sa double tâche, qui est de formuler des recommandations, adressées en premier lieu aux autorités des Etats membres, et d'approfondir les connaissances nécessaires à la mise en œuvre de ces recommandations.

Les activités menées par l'Accord depuis 2009 ont été définies à partir de son Plan à moyen terme pour 2007-2011, adopté à la 11^e Session ministérielle de l'Accord, en 2006. Ce plan reflète les priorités d'action dans le domaine de la réduction des catastrophes en Europe et dans l'espace méditerranéen, définies dans le Cadre d'action de Hyogo (CAH), en tenant compte des activités développées précédemment par EUR-OPA dans différents domaines maintenant inclus dans les cinq secteurs prioritaires du CAH.

1. Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide

En tant que groupe de coopération internationale, l'Accord ne cesse de faire valoir, au sein de ses 26 Etats membres¹, l'importance de la réduction des risques de catastrophe, principalement au moyen des recommandations adoptées par son Comité des correspondants permanents. Deux nouvelles recommandations ont été adoptées en 2009, l'une sur le patrimoine culturel et le changement climatique et la seconde sur les plateformes nationales. La 12^e Session ministérielle de l'Accord (Saint-Petersbourg, 28 septembre 2010) a aussi adopté une résolution sur les valeurs éthiques et la résilience aux catastrophes et une recommandation sur la réduction de la vulnérabilité face au changement climatique.

La participation croissante des collectivités locales et régionales à la gestion des risques majeurs a motivé le lancement d'une étude comparative sur ce sujet en 2008, dont la première phase (basée sur huit pays membres) s'est conclue en 2010 par un premier rapport qui souligne l'importance d'une coopération harmonieuse entre les différents niveaux et à toutes les étapes de la gestion des risques et, donc, la nécessité d'éviter les asymétries d'information entre ces niveaux. Plusieurs propositions reposant sur les bonnes pratiques ont été formulées. La compilation d'une version électronique des données collectées, destinée à permettre la mise à jour des informations par internet et une participation plus facile d'autres pays, est en cours.

Pour remédier à cette vaste dispersion des compétences entre de multiples parties prenantes, l'Accord a confirmé sa volonté de soutenir la création de Plateformes nationales, de mieux coordonner leurs actions et de renforcer leur efficacité en proposant aux Etats membres intéressés son aide pour la mise en place de ces plateformes nationales. Après les réunions de 2007 et 2008, coorganisées avec l'UNISDR, l'Accord a soutenu les réunions européennes des plateformes nationales et des points focaux, à Bonn et à Londres, en 2009, réunions qui ont débouché sur la création du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe, qui s'est réuni pour la première fois en 2010 à Göteborg.

2. Mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte précoce

L'Accord s'intéresse principalement à la comparabilité des risques entre les pays et favorise en conséquence ce type de projets transnationaux. Dans le cadre de cette ligne d'action, le Centre de Strasbourg, à partir d'une étude sur les différentes méthodes utilisées pour dresser la carte

¹ La Serbie a adhéré à l'Accord en 2009.

des glissements de terrain et sur les possibilités d'harmoniser ces méthodes, a établi en 2009 une cartographie d'alerte précoce des risques de glissements de terrains générés par des facteurs climatiques pour identifier les zones les plus menacées. La mise au point et les essais d'un modèle adapté basé sur la cartographie de la sensibilité aux glissements de terrain à l'échelle européenne ont été réalisés en 2010.

Un travail très ambitieux de cartographie des risques dans le Caucase du Sud a été coordonné par le Centre de Tbilissi. À l'issue d'un séminaire international organisé par des scientifiques et des décideurs d'Arménie, d'Azerbaïdjan et de Géorgie, les contributions de ces derniers ont conduit à la publication, en 2009, d'un atlas des risques naturels dans cette région, constitué de cartes établies à partir de systèmes d'information géographique, ouvrant la voie à des initiatives similaires dans d'autres régions. Les effets transfrontaliers des risques majeurs représentent aussi un aspect important pour l'Accord, comme en témoignent notamment les initiatives dans le domaine des feux de forêt actuellement menées par le Centre de Fribourg-en-Brisgau (gestion dans les Balkans et conséquences des feux de forêt dans la région de Tchernobyl).

3. Utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de sécurité et de résilience à tous les niveaux

Le réseau de 27 centres spécialisés a mené de nombreux travaux dans des domaines aussi divers que les glissements de terrain, les risques côtiers ou l'éducation aux risques, contribuant ainsi à approfondir la connaissance de ces phénomènes. De plus, un atelier sur l'impact du changement climatique sur les risques marins et ceux liés à l'eau, qui a eu lieu à Murcie (Espagne) en 2009, a mis en évidence le rôle croissant du changement climatique : alors que des régions jusque-là épargnées pourraient être touchées par des sécheresses et de graves inondations, la concentration de l'activité humaine dans les zones côtières sera remise en cause par la hausse du niveau des mers.

À la suite de la recommandation de 2006 sur la réduction des risques de catastrophe par l'éducation à l'école, l'Accord développe l'initiative BeSafeNet. Il s'agit d'un projet basé sur le web qui propose aux enseignants du matériel didactique sur les risques majeurs afin qu'ils puissent sensibiliser les élèves à ces problèmes. Au cours de cette période, l'organisation de brèves formations spécialisées de niveau master a été privilégiée. Trois nouvelles formations ont été organisées en 2009 et 2010 :

- une formation sur le patrimoine culturel et l'impact du changement climatique, coordonnée par le Centre Ravello ;
- un cours intitulé « Le changement climatique : impact sur la santé, l'environnement humain et l'eau », coordonné par l'Université de Strasbourg et l'ENGEES ;
- une formation sur les risques côtiers, coordonnée par le Centre de Biarritz, ouverte en priorité aux responsables de la gestion côtière.

4. Réduire les facteurs de risque sous-jacents

La collaboration de certains Centres avec leurs autorités nationales sur les questions relatives aux risques sismiques et aux infrastructures est un exemple d'une synergie accrue entre scientifiques et décisionnaires qui mérite d'être mentionné. Le Centre de Rabat a travaillé avec les autorités à la réalisation d'études de faisabilité sismique concernant des villes nouvelles et la vulnérabilité aux séismes de grands barrages et d'édifices publics. De même, en 2009, le Centre de Bucarest a soutenu l'exécution par le gouvernement roumain de programmes de réhabilitation sismique de bâtiments existants conformément au nouveau code en vigueur dans

le pays. Les travaux du Centre de Moscou sur le contrôle à distance des structures et constructions, déjà expérimenté sur plusieurs sites publics en Russie et dont la méthodologie a été adoptée au niveau national, reflètent également la nécessité d'orienter davantage les études techniques sur leur application effective.

La participation des citoyens à la réduction des risques de catastrophe doit aussi être mentionnée. Le Centre de Bruyères-le-Châtel a continué de développer son initiative innovante de surveillance des séismes au moyen de questionnaires en ligne remplis par des internautes ; il va tenter d'utiliser les nouveaux réseaux sociaux (comme Twitter ou Facebook) pour collecter davantage d'informations sur les tremblements de terre. En outre, un projet pilote destiné à analyser le rôle des campagnes de sensibilisation pour renforcer la résilience aux catastrophes a été mené en Arménie ; il avait pour objectif d'étudier la nécessité de campagnes nationales et municipales d'information de la population et leurs limites afin de définir une méthodologie générale applicable à d'autres pays voisins.

5. Renforcer la préparation aux catastrophes afin de pouvoir intervenir plus efficacement à tous les niveaux

L'Accord a continué à apporter son soutien à deux grandes initiatives portant sur la diffusion des données : le Système d'alerte européen (géré par le Centre de Bruyères-le-Châtel), qui alerte en temps réel des séismes d'une magnitude supérieure à 6 dans la région euro-méditerranéenne, et le projet Extremum (géré par le Centre de Moscou), qui le complète avec une estimation précoce des conséquences possibles du séisme signalé. À partir de ces informations, l'Accord centralise les besoins éventuels communiqués par le pays touché pour les répercuter auprès des autres Etats membres.

En matière d'assistance psychosociale aux victimes, la coopération avec la Fédération européenne des associations de psychologues (EFPA) a permis de tirer parti des compétences de son groupe de travail sur ce sujet. Le premier projet à se concrétiser a été la définition de la structure d'une formation destinée aux psychologues, qui a débouché sur une première session de formation en 2010. Un document sur les enseignements tirés de diverses catastrophes passées a également été publié en 2010. De plus, le Secrétariat a constitué sur son site web une bibliothèque virtuelle consacrée à l'assistance psychologique qui regroupe des documents de différents pays. Parallèlement à cette nouvelle approche des victimes, des activités centrées sur la perspective plus classique de l'urgence médicale ont été organisées dans plusieurs pays.

Ces deux dernières années, les activités de l'Accord ont donc porté principalement sur les sources de possibles catastrophes, les divers mécanismes existants à différents niveaux et reposant notamment sur un degré élevé de coopération internationale traitant déjà des réponses à ces catastrophes, ce qui n'empêche cependant pas que le prix économique et humain payé par nos sociétés lors de catastrophes reste élevé, rendant indispensable un travail sur les sources effectives de vulnérabilité.

Le nouveau Plan à moyen terme 2011-2015 adopté à la 12^e Session ministérielle de l'Accord (Saint-Petersbourg, 28 septembre 2010), qui s'appuie sur ce qui a été fait précédemment pour continuer à œuvrer à la réduction des risques de catastrophe en Europe, donne des orientations pour les activités futures et insiste en particulier sur l'émergence de deux aspects importants : le rôle des populations elles-mêmes comme outil de renforcement de la résilience et les problèmes nouveaux générés par le changement climatique.